

est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure concernant les grains; prévoyant la constitution de la Commission canadienne des grains, les traitements et frais de ses membres ainsi que les avances comptables à la Commission; les objets et pouvoirs de la Commission; l'établissement de classes de grain de l'Ouest et de grain de l'Est, et de comités de normalisation des grains; prévoyant l'inspection et la classification du grain; la constitution de tribunaux d'appel pour les grains; les permis et titulaires de permis ainsi que les frais perçus par ces derniers; les éleveurs et négociants en grains et la manutention du grain par les titulaires de permis et autres personnes, ainsi que le transport du grain; et prévoyant en outre d'autres dispositions relativement à l'application de la loi.

M. MacEachen, au nom de M. Olson, appuyé par M. Laing (Vancouver-Sud), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-176, Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme; prévoyant les fonctions et pouvoirs du Conseil et les traitements, honoraires et dépenses de ses membres; prévoyant l'organisation du Conseil et de son personnel; prévoyant aussi que les dépenses y relatives doivent être prélevées sur les crédits affectés à cet usage par le Parlement; autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme; prévoyant la composition de ces offices, et l'emploi de personnel; prévoyant que les offices sont financièrement autonomes et ne reçoivent pas pour leurs opérations de crédits affectés par le Parlement; prévoyant également que le ministre des Finances peut accorder à un office des subventions ne dépassant pas dans l'ensemble cent mille dollars pour permettre à l'office de faire face à ses dépenses initiales d'exploitation et à ses frais de premier établissement, l'ensemble de telles subventions ne devant pas dépasser un million de dollars; et prévoyant en outre des accords fédéraux-provinciaux; prévoyant la nomination d'inspecteurs, leurs pouvoirs et l'aide à leur donner, et enfin les droits de permis, redevances et frais ainsi que d'autres dispositions qui en découlent et y sont reliées.

M. Basford, appuyé par M. Laing (Vancouver-Sud), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-177, Loi concernant les associations coopératives, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la

deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Munro, il est ordonné,—Que les documents intitulés «Politique étrangère au service des Canadiens», déposés à la Chambre le 25 juin 1970, soient déferés au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Jamieson, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-2, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité spécial de la pollution de l'environnement.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité spécial de la pollution de l'environnement.

*(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)*

*(Avis de motions)*

L'article numéro 1 est réservé et conserve son rang à la demande du gouvernement.

M. Winch, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, soit établi un comité permanent désigné par le premier ministre et ayant les pouvoirs de convoquer des personnes, de demander des documents, de faire rapport de ses délibérations et de formuler des propositions concernant les questions suivantes: a) l'utilisation d'animaux dans les recherches médicales, les soins qu'on leur donne et les traitements qu'on leur fait subir, les modalités applicables à la délivrance de permis du gouvernement concernant les endroits où sont gardés les animaux destinés à la recherche en laboratoire ou à la recherche médicale et celles qui s'appliquent à l'inspection et à la surveillance de ces endroits, b) dans la mesure permise par la juridiction fédérale, des propositions relatives à une loi prévoyant des sanctions contre les personnes qui maltraitent les animaux et contre ceux dont le métier est d'élever ou de capturer des animaux pour ensuite les vendre à des personnes ou des centres de recherche et qui gardent ces animaux dans des conditions cruelles, c) la façon la plus humaine de prendre au piège les animaux à fourrure, d) l'étude de la situation qui existe au Canada quant à la conservation des poissons, des oiseaux et de la faune en général, et les règlements nécessaires à cette conservation, e) l'étude par les juridictions fédérale et provinciales des questions susmentionnées et des propositions visant une façon efficace d'en arriver à une entente fédérale-provinciale et à l'adoption de mesures législatives.—(Avis de motion n° 2).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.